

Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
de la commune de VALENCIN  
Séance du 17 Février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	03/02/2025
Présents :	21	Date de publication	19/02/2025
Votants :	23		

**Présents :** M Bernard JULLIEN – M Pierre SERTIER – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christophe SOULIER – Mme Audrey BLANCHON – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – M Gilles DENIS – M Yves SERVANGE – Mme Christelle COURTHIAL – Mme Nathalie ZAMBARDI – M Daniel MOTA – Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN – Mme Virginie CHRISTOPHE – Mme Fanny LAMOUCHE – Mme Andrée VACHER – M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Véronique BOUCHARD

**Absents :** M Ludovic HIRTH donne procuration à M Yves SERVANGE – Mme Katia GOMES donne procuration à Mme Marie DALMAS

**Secrétaire :** M Jean-Louis CIANFARANI

**Séance ouverte à : 19h34**

**Ordre du jour de la séance :**

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 2025
- 2°) Budget principal – Approbation du Compte de Gestion 2024
- 3°) Budget principal – Approbation du Compte Administratif 2024
- 4°) Budget principal – Affectation du résultat 2024
- 5°) Vote des taux d'imposition 2025
- 6°) Clôture de l'AP/CP relative à la mise en sécurité de la RD53
- 7°) Budget Principal – Fongibilité des crédits
- 8°) Budget Principal : vote du Budget Primitif 2025
- 9°) Service de l'Assainissement : approbation du Compte de Gestion 2024
- 10°) Service de l'Assainissement : approbation du Compte Administratif 2024
- 11°) Service de l'Assainissement : affectation du résultat 2024
- 12°) Service de l'Assainissement : modification du tarif de la part communale au 24/02/2025
- 13°) AP/CP Création d'une nouvelle station d'épuration et d'une passerelle d'accès
- 14°) Service de l'assainissement : Vote du Budget Primitif 2025
- 15°) Service de l'eau potable : approbation du Compte de Gestion 2024
- 16°) Service de l'eau potable : approbation du Compte Administratif 2024
- 17°) Service de l'eau potable : affectation du résultat 2024
- 18°) Service de l'eau potable : modification du tarif de la part communale au 24/02/2025
- 19°) Service de l'eau potable : Vote du Budget Primitif 2025
- 20°) Construction d'une station d'épuration et d'une passerelle d'accès – Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'une demande de subvention

Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

21°) CCAS – Modification du nombre de membres et désignation des membres

22°) Questions diverses

**Le point n°20 est retiré de l'ordre du jour**

N° 01	<u>Délibération n° 2025-007</u>	<b>Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 Janvier 2025</b>
-------	---------------------------------	--

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ‡ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 2025.

N° 02	<u>Délibération n° 2025-008</u>	<b>Budget Principal Approbation du Compte de Gestion 2024</b>
-------	---------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 2121-31,

Monsieur le Maire dit que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 du budget de la Commune a été réalisé par la Trésorière de Bourgoin Jallieu et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Trésorière,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ‡ **ADOpte** le Compte de Gestion « budget communal » de la Trésorière pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

N° 03	<u>Délibération n° 2025-009</u>	<b>Budget Principal Approbation du Compte Administratif 2024</b>
-------	---------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Monsieur Pierre SERTIER expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de la commune relatif à l'exercice 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Constatant que les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2024 sont identiques :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M Pierre SERTIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, à l'unanimité

- ‡ **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget principal qui se résume comme suit :

## Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultats reportés (*)	0.00	45 317.33	0.00	227 297.47
Opérations de l'exercice	1 709 525.87	2 365 637.12	1 107 049.68	1 372 455.15
Totaux	1 709 525.87	2 410 954.45	1 107 049.68	1 599 752.62
Résultat de clôture		<b>701 428.58</b>		<b>492 702.94</b>

Besoin de financement		
Excédent de financement		492 702.94
Restes à réaliser	430 061.86	3 240.00

Besoin de financement des Restes à réaliser	426 821.86
Excédent de financement des Restes à réaliser	

Besoin total de financement	
Excédent total de Financement	65 881.08

N° 04	<b><u>Délibération n° 2025-010</u></b>	<b>Budget Principal Affectation du résultat 2024</b>
-------	--	--

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de l'exercice 2024 du budget de la Commune qui est le suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultats reportés	0.00	45 317.33	0.00	227 297.47
Opérations de l'exercice	1 709 525.87	2 365 637.12	1 107 049.68	1 372 455.15
Totaux	1 709 525.87	2 410 954.45	1 107 049.68	1 599 752.62
Résultat de clôture		<b>701 428.58</b>		<b>492 702.94</b>

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 du budget principal comme suit :

-Affectation en réserves d'investissement (Compte 1068)	656 000.00 €
-Excédent d'exploitation reporté (Compte R002)	45 428.58 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

**\*19 Voix POUR**

**\*0 Voix CONTRE**

**\*4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

† AFFECTE les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

○ **Section d'investissement**

Recettes

001 : Solde d'exécution de la section reporté	492 702.94 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	656 000.00 €

Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

○ Section de fonctionnement

Recettes

002 Excédent antérieur reporté fonctionnement 45 428.58 €

N° 05	<u>Délibération n° 2025-011</u>	<b>Budget Principal</b> <b>Vote des taux pour l'année 2025 des taxes directes</b>
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal fixe le taux des taxes directes locales :

- \*la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- \*la taxe foncière sur les propriétés bâties
- \*la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Pour mémoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'ajoute au taux communal de la même taxe.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles ont retrouvé leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités locales et de leurs groupements,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

Vu le projet de budget,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

‡ **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025

‡ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- \***Taxe sur le foncier bâti : 34.61 %**
- \***Taxe sur le foncier non bâti : 56.30 %**
- \***Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,48%**

N° 06	Délibération n° 2025-012	<b>BUDGET PRINCIPAL</b> <b>Aménagement sécuritaire RD 53 au Fayet</b> <b>Clôture de l'autorisation de</b> <b>programme/Crédits de paiement</b>
-------	--------------------------	---

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Une autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors du vote du budget ou de décisions modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. De cette délibération, l'exécution peut commencer.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe du budget primitif, des décisions modificatives et du compte administratif.

L'instruction M57 prévoit, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, que le maire peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent."

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement

Vu l'article l263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M57

Monsieur le Maire rappelle le détail de l'AP/CP votée en 2021 et révisée en 2022, 2023 et 2024.

## Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

N° AP : 2021-002	CP 2021		CP 2022		CP 2023		CP 2024	
	Inscrits :	Mandatés	Inscrits	Mandatés	Inscrits	Mandatés	Inscrits	Mandatés
800 000 €	100 000 €	3 174.00 €	31 000 €	s 0.00€	450 000 €	342 378.81 €	454 447.19 €	446 750.4 8

Les travaux d'aménagement sécuritaire de la RD53 sont aujourd'hui achevés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **PREND ACTE** de l'actualisation des crédits de paiement 2024.
- ✚ **DECIDE de CLORE** l'AP n°2021-002 relative à la mise en sécurité de la RD53.

N° 07	<b><u>Délibération n° 2025-013</u></b>	<b>Finances – Nomenclature M57 Fongibilité des crédits</b>
-------	--	--

La nomenclature M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

VU la délibération n°2023-066 en date du 26 Septembre 2023 par laquelle le conseil municipal a adopté la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

**\*19 Voix POUR**

**\*4 Voix CONTRE (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

**\*0 Abstention**

- ✚ **AUTORISE** M le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- ✚ **HABILITE** M le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçus par les élus.*

N° 08	<b><u>Délibération n° 2025-014</u></b>	<b>Budget Principal Vote du budget primitif 2025</b>
-------	--	--

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2025 de la Commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

**\*19 Voix POUR**

**\*4 Voix CONTRE (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

**\*0 Abstention**

## Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

 **ADOPTE** le budget primitif 2025 de la Commune comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	725 594,00	0,00	657 495,00	657 495,00	657 495,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	963 960,00	0,00	1 022 640,00	1 022 640,00	1 022 640,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	145 760,00	0,00	158 404,00	158 404,00	158 404,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 850 314,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 851 539,00</b>	<b>1 851 539,00</b>	<b>1 851 539,00</b>
66	Charges financières	41 580,00	0,00	41 950,00	41 950,00	41 950,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 893 874,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 894 489,00</b>	<b>1 894 489,00</b>	<b>1 894 489,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	350 803,00		344 331,00	344 331,00	344 331,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	39 450,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>390 253,00</b>		<b>404 331,00</b>	<b>404 331,00</b>	<b>404 331,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 290 127,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 298 820,00</b>	<b>2 298 820,00</b>	<b>2 298 820,00</b>
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>2 298 820,00</b>

## Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	14 100,00	0,00	13 900,42	13 900,42	13 900,42
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RGA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	205 660,00	0,00	215 896,00	215 896,00	215 896,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	442 579,00	0,00	421 251,00	421 251,00	421 251,00
731	Fiscalité locale	1 191 833,00	0,00	1 195 774,00	1 195 774,00	1 195 774,00
74	Dotations et participations (3)	316 668,00	0,00	323 171,00	323 171,00	323 171,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	79 000,00	0,00	82 400,00	82 400,00	82 400,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 251 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 252 351,42</b>	<b>2 252 351,42</b>	<b>2 252 351,42</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,67	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 252 750,67</b>	<b>0,00</b>	<b>2 253 351,42</b>	<b>2 253 351,42</b>	<b>2 253 351,42</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 252 750,67</b>	<b>0,00</b>	<b>2 253 351,42</b>	<b>2 253 351,42</b>	<b>2 253 351,42</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>45 428,58</b>
---	--	--	--	--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>2 298 820,00</b>
--	--	--	--	--	---------------------

## Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	56 284,94	2 040,00	394 185,00	394 185,00	396 225,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	532 998,00	336 406,00	99 800,00	99 800,00	436 206,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	716 524,87	50 176,26	406 464,14	406 464,14	456 640,40
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	499 235,19	41 439,60	435 050,00	435 050,00	476 489,60
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 805 043,00</b>	<b>430 061,86</b>	<b>1 335 499,14</b>	<b>1 335 499,14</b>	<b>1 765 998,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	72 666,00	0,00	58 750,00	58 750,00	58 750,00
18	Op. de liaison : affectation (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>72 666,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 750,00</b>	<b>58 750,00</b>	<b>58 750,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 877 709,00</b>	<b>430 061,86</b>	<b>1 394 249,14</b>	<b>1 394 249,14</b>	<b>1 824 311,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	48 708,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>48 708,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 926 507,00</b>	<b>430 061,86</b>	<b>1 394 249,14</b>	<b>1 394 249,14</b>	<b>1 824 311,00</b>
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>1 824 311,00</b>

## Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelle	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
016	RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	469 849,63	3 240,00	137 310,00	137 310,00	140 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>469 849,63</b>	<b>3 240,00</b>	<b>137 310,00</b>	<b>137 310,00</b>	<b>140 550,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1056)	96 226,90	0,00	130 727,06	130 727,06	130 727,06
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	646 000,00	0,00	656 000,00	656 000,00	656 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	43 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>784 306,90</b>	<b>0,00</b>	<b>786 727,06</b>	<b>786 727,06</b>	<b>786 727,06</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 254 156,53</b>	<b>3 240,00</b>	<b>924 037,06</b>	<b>924 037,06</b>	<b>927 277,06</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	350 603,00		344 331,00	344 331,00	344 331,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	39 450,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	48 706,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>445 051,00</b>		<b>404 331,00</b>	<b>404 331,00</b>	<b>404 331,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 999 208,53</b>	<b>3 240,00</b>	<b>1 328 368,06</b>	<b>1 328 368,06</b>	<b>1 331 606,06</b>
-						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						492 702,94
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>1 824 311,00</b>

✚ **PRECISE** que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M 57 et voté par chapitre.

<b>N° 09</b>	<b>Délibération n° 2025-015</b>	<b>Service de l'Assainissement Adoption du Compte de Gestion 2024</b>
--------------	---------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 2121-31,

Monsieur le Maire dit que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 pour le service de l'assainissement a été réalisé par la Trésorière de Bourgoin-Jallieu et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de Gestion de la Trésorière,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

✚ **ADOpte** le Compte de Gestion du service de l'assainissement de la trésorière pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

N° 10	<b><u>Délibération n° 2025-016</u></b>	<b>Budget Assainissement Adoption du Compte Administratif 2024</b>
-------	--	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Pierre SERTIER expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget assainissement pour l'exercice 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Constatant que les résultats du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2024 sont identiques.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M Pierre SERTIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, à l'unanimité

✚ **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du service de l'assainissement qui se résume ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		4 263.65	31 747.25	0.00
Opérations de l'exercice	125 799.87	168 269.47	328 692.47	653 383.40
Totaux	125799.87	172 533.12	360 439.72	653 383.40
Résultat de clôture		<b>46 733.25</b>		<b>292 943.68</b>

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des Restes à réaliser

Excédent. De financement des Restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de Financement

	292 943.68	
	174 819.00	0.00
	174 819.00	
	118 124.68	

N° 11	<b><u>Délibération n° 2025-017</u></b>	<b>Service de l'Assainissement Affectation du résultat 2024</b>
-------	--	---

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de l'exercice 2024 du service de l'assainissement qui est le suivant :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		4 263.65	31 747.25	0.00
Opérations de l'exercice	125 799.87	168 269.47	328 692.47	653 383.40
Totaux	125799.87	172 533.12	360 439.72	653 383.40
Résultat de clôture		<b>46 733.25</b>		<b>292 943.68</b>

Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 du budget assainissement comme suit :

-Affectation en réserves d'investissement (Compte 1068)	0.00 €
-Excédent d'exploitation reporté (Compte R002)	46 733.25€ €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↓ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024 du service de l'assainissement comme suit :

○ **Section d'investissement**

Recettes

001 Solde d'exécution de la section	292 943.68 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 €

○ **Section de fonctionnement**

Recettes

002 Résultat d'exploitation reporté	46 733.25 €
-------------------------------------	-------------

N° 12	<b><u>Délibération n° 2025-018</u></b>	<b>Service de l'assainissement Modification du tarif de la part communale à compter du 24/02/2025</b>
-------	--	---

Monsieur le Maire rappelle le tarif actuel de la part communale pour le service de l'assainissement collectif, 1,4160 € HT/m3.

Il rappelle que la future station d'épuration va représenter un investissement financier considérable.

La Commune doit également veiller au renouvellement du patrimoine (renouvellement de canalisations vieillissantes).

Afin de faire face à l'ensemble de ces travaux, il est nécessaire de revoir le tarif de la part communale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↓ **FIXE** la part communale de la redevance assainissement à 1.4400 € HT/m3 à compter du 24/02/2025 (soit une augmentation de 1.7 %).

N° 13	<b><u>Délibération n° 2025-019</u></b>	<b>Budget service de l'assainissement Construction d'une station d'épuration et d'une passerelle d'accès Création d'une AP/CP</b>
-------	--	---

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Une autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (subvention, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors du vote du budget ou de décisions modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. De cette délibération, l'exécution peut commencer. Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe du budget primitif, des décisions modificatives et du compte administratif.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement

Vu l'article 1263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M49

Monsieur le Maire explique que la construction de la nouvelle station d'épuration devrait débuter en Septembre 2025. Les travaux de la passerelle d'accès devraient démarrer en Mai 2025.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir en 2025 dans le budget du service de l'assainissement une autorisation de programme /crédits de paiement afin de répartir le coût prévisionnel de ces travaux sur les exercices budgétaires 2025-2026-2027.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir l'autorisation de programme/crédits de paiement suivante :

Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 2025-001	Construction d'une station d'épuration et d'une passerelle d'accès	4 019 700€	2 000 000€	1 995 200€	24 500€

Les dépenses seront financées par les subventions, l'autofinancement et l'emprunt.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✚ **DECIDE** d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus,
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2026, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 indiqués dans le tableau ci-dessus.

<b>N° 14</b>	<b><u>Délibération n° 2025-020</u></b>	<b>Budget assainissement Adoption du budget primitif 2025</b>
--------------	--	---

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2025 du service de l'assainissement.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **ADOpte** le budget primitif 2025 du service de l'assainissement comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	24 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>
66	Charges financières	18 800,00	0,00	13 700,00	13 700,00	13 700,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	998,68	998,68	998,68
68	Dotations aux provisions et déprédal* (4)	300,00		300,00	300,00	300,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 600,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>45 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 998,68</b>	<b>57 998,68</b>	<b>57 998,68</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	37 297,00		83 291,00	83 291,00	83 291,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	89 639,00		89 424,32	89 424,32	89 424,32
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>127 636,00</b>		<b>172 715,32</b>	<b>172 715,32</b>	<b>172 715,32</b>
<b>TOTAL</b>		<b>173 536,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 714,00</b>	<b>230 714,00</b>	<b>230 714,00</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>						<b>230 714,00</b>

## Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	156 000,33	0,00	151 999,75	151 999,75	151 999,75
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>156 000,33</b>	<b>0,00</b>	<b>151 999,75</b>	<b>151 999,75</b>	<b>151 999,75</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>156 000,33</b>	<b>0,00</b>	<b>151 999,75</b>	<b>151 999,75</b>	<b>151 999,75</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (0)	13 272,02		31 981,00	31 981,00	31 981,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>13 272,02</b>		<b>31 981,00</b>	<b>31 981,00</b>	<b>31 981,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>169 272,35</b>	<b>0,00</b>	<b>183 980,75</b>	<b>183 980,75</b>	<b>183 980,75</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						46 733,25
=						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						230 714,00

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	92 247,00	46 457,00	3 000,00	3 000,00	49 457,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	281 456,07	128 362,00	2 214 659,00	2 214 659,00	2 343 021,00
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>273 703,07</b>	<b>174 819,00</b>	<b>2 217 659,00</b>	<b>2 217 659,00</b>	<b>2 392 478,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 900,00	0,00	22 200,00	22 200,00	22 200,00
18	Compte de liaison : affectat* (5A,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	19 000,00		19 000,00	19 000,00	19 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>40 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 200,00</b>	<b>41 200,00</b>	<b>41 200,00</b>
45...	Total des opérations pour comptes de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>414 603,07</b>	<b>174 819,00</b>	<b>2 258 859,00</b>	<b>2 258 859,00</b>	<b>2 433 678,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	13 272,02		31 981,00	31 981,00	31 981,00
041	Opérations patrimoniales (4)	231 756,88		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>245 030,90</b>		<b>31 981,00</b>	<b>31 981,00</b>	<b>31 981,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>658 633,97</b>	<b>174 819,00</b>	<b>2 290 840,00</b>	<b>2 290 840,00</b>	<b>2 465 659,00</b>
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 465 659,00

## Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	199 032,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	2 954,34	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>201 986,34</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>331 986,34</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	37 997,00		83 291,00	83 291,00	83 291,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	80 030,00		80 424,32	80 424,32	80 424,32
041	Opérations patrimoniales (4)	231 758,88		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>350 384,88</b>		<b>172 715,32</b>	<b>172 715,32</b>	<b>172 715,32</b>
<b>TOTAL</b>		<b>681 361,22</b>	<b>0,00</b>	<b>2 172 715,32</b>	<b>2 172 715,32</b>	<b>2 172 715,32</b>
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>292 943,88</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>2 465 659,00</b>

- ✚ **PRECISE** que le budget de l'exercice 2025 du service de l'assainissement a été établi en conformité avec la nomenclature M 49 et voté par chapitre.

<b>N° 15</b>	<b><u>Délibération n° 2025-021</u></b>	<b>Service de l'Eau Potable Adoption Compte de Gestion 2024</b>
--------------	--	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 2121-31,

Monsieur le Maire dit que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 pour le service de l'eau potable a été réalisé par la trésorière de Bourgoin Jallieu et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de Gestion de la Trésorière,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

✚ **ADOPTE** le Compte de Gestion du service de l'eau potable de la Trésorière pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

N° 16	<u>Délibération n° 2025-022</u>	<b>Budget Eau potable</b> <b>Adoption du Compte Administratif 2024</b>
-------	---------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31,

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Pierre SERTIER expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget eau potable pour l'exercice 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Constatant que les résultats du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2024 sont identiques.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M Pierre SERTIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, à l'unanimité

✚ **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du service de l'eau potable qui se résume ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		4 524.82	0.00	133 693.52
Opérations de l'exercice	81 680.93	104 059.59	504 155.63	506 986.27
Totaux	81 680.93	108 584.41	504 155.63	640 679.79
Résultat de clôture		<b>26 903.48</b>		<b>136 524.16</b>

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des Restes à réaliser

Excédent. De financement des Restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de Financement

	136 524.16
	48 034.19
	48 034.19
	88 489.97

N° 17	<u>Délibération n° 2025-023</u>	<b>Service de l'Eau Potable</b> <b>Affectation du résultat 2024</b>
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de l'exercice 2024 du service de l'eau potable qui est le suivant :

## Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		4 524.82	0.00	133 693.52
Opérations de l'exercice	81 680.93	104 059.59	504 155.63	506 986.27
Totaux	81 680.93	108 584.41	504 155.63	640 679.79
Résultat de clôture		<b>26 903.48</b>		<b>136 524.16</b>

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 du budget du service de l'eau potable comme suit :

-Affectation en réserves d'investissement (Compte 1068)	0.00€
-Excédent d'exploitation reporté (Compte R002)	26 903.48€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

✚ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024 du service de l'eau potable comme suit :

○ **Section d'investissement**

Recettes

001 : solde d'exécution antérieur reporté	136 524.16 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €

○ **Section de fonctionnement**

Recettes

002 Résultat d'exploitation reporté	26 903.48€
-------------------------------------	------------

<b>N° 18</b>	<b><u>Délibération n° 2025-024</u></b>	<b>Service de l'Eau Potable Affectation du résultat 2024</b>
--------------	--	--

Monsieur le Maire rappelle le tarif actuel de la part communale pour le service de l'eau potable, **0,8034 € HT/m3**.

Il indique également que la Commune doit veiller au renouvellement du patrimoine (notamment le renouvellement de canalisations vieillissantes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **FIXE** la part communale de la redevance eau potable à **0.8170 € HT/m3 à compter du 24/02/2025** (soit une augmentation de 1.7%).

<b>N° 19</b>	<b><u>Délibération n° 2025-025</u></b>	<b>Service de l'Eau Potable Adoption du budget primitif 2025</b>
--------------	--	--

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif 2025 du service de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **ADOpte** le budget primitif 2025 du service de l'eau potable comme suit :

## Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	13 000,52	0,00	19 998,16	19 998,16	19 998,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	1 210,00	1 210,00	1 210,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>13 000,52</b>	<b>0,00</b>	<b>21 208,16</b>	<b>21 208,16</b>	<b>21 208,16</b>
66	Charges financières	21 411,00	0,00	24 290,00	24 290,00	24 290,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	900,00		900,00	900,00	900,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>35 311,52</b>	<b>0,00</b>	<b>46 398,16</b>	<b>46 398,16</b>	<b>46 398,16</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	12 440,00		20 085,00	20 085,00	20 085,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	52 508,48		52 508,84	52 508,84	52 508,84
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>65 036,48</b>		<b>82 583,84</b>	<b>82 583,84</b>	<b>82 583,84</b>
<b>TOTAL</b>		<b>100 348,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 982,00</b>	<b>128 982,00</b>	<b>128 982,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 128 982,00

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	95 000,16	0,00	95 999,52	95 999,52	95 999,52
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>95 000,16</b>	<b>0,00</b>	<b>95 999,52</b>	<b>95 999,52</b>	<b>95 999,52</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>95 000,16</b>	<b>0,00</b>	<b>95 999,52</b>	<b>95 999,52</b>	<b>95 999,52</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	823,00		6 079,00	6 079,00	6 079,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>823,00</b>		<b>6 079,00</b>	<b>6 079,00</b>	<b>6 079,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>95 823,16</b>	<b>0,00</b>	<b>102 078,52</b>	<b>102 078,52</b>	<b>102 078,52</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 26 903,48

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 128 982,00

## Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	627 113,95	48 034,19	135 152,81	135 152,81	183 187,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>627 113,95</b>	<b>48 034,19</b>	<b>135 152,81</b>	<b>135 152,81</b>	<b>183 187,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 321,06	0,00	29 842,00	29 842,00	29 842,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>22 321,06</b>	<b>0,00</b>	<b>29 842,00</b>	<b>29 842,00</b>	<b>29 842,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>649 435,01</b>	<b>48 034,19</b>	<b>164 994,81</b>	<b>164 994,81</b>	<b>213 029,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	823,00		0 079,00	0 079,00	0 079,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 862,25		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 685,25</b>		<b>0 079,00</b>	<b>0 079,00</b>	<b>0 079,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>653 120,26</b>	<b>48 034,19</b>	<b>171 073,81</b>	<b>171 073,81</b>	<b>219 108,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

219 108,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 528,01	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>401 528,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>451 528,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	12 440,00		29 988,00	29 988,00	29 988,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	52 508,48		52 508,84	52 508,84	52 508,84
041	Opérations patrimoniales (4)	2 862,25		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>67 810,73</b>		<b>82 596,84</b>	<b>82 596,84</b>	<b>82 596,84</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>519 426,74</b>	<b>0,00</b>	<b>82 596,84</b>	<b>82 596,84</b>	<b>82 596,84</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

219 108,00

Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

- ↳ **PRECISE** que le budget de l'exercice 2025 du service de l'eau potable a été établi en conformité avec la nomenclature M 49 et voté par chapitre.

N° 21	<u>Délibération n° 2025-027</u>	<b>Centre Communal d'Action Sociale Modification du nombre de membres et désignation des membres</b>
-------	---------------------------------	--

Marie DALMAS expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Elle rappelle la délibération n°2022-081 du 5 Décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de fixer à 10 le nombre total de membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Marie DALMAS explique que le Conseil d'Administration du CCAS est actuellement incomplet suite à la démission d'Alexia JULLIEN.

Elle rappelle la démission de Vanessa DEVAUX de ses fonctions de conseillère municipale.

Elle ajoute que Vanessa DEVAUX était également membre du conseil d'administration du CCAS donc un poste est vacant parmi les membres élus.

Enfin elle précise que suite à la démission sus visée, Katia GOMES rejoint le conseil municipal et ne peut donc plus être membre nommé du CCAS.

Dès lors il manque 2 membres nommés et 1 membre élu.

Marie DALMAS propose que la composition du CCAS passe de 10 à 6 membres : 3 élus par le Conseil Municipal et 3 désignés par arrêté du Maire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **FIXE** à **SIX** le nombre de membres du centre communal d'action sociale

Une fois le nombre de membres défini, Monsieur le Maire propose de passer au vote pour la désignation des membres.

Considérant que les membres issus du Conseil Municipal sont élus conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.  
Le vote est secret

Considérant que Monsieur le Maire est président de droit du Centre Communal d'Action Sociale.

Se portent candidats :

- \*Liste menée par Marie DALMAS
- Mme Marie DALMAS
- Mme Véronique BOUCHARD
- M Yves SERVANGE

Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

Le vote a donné les résultats suivants :

\*Liste menée par Mme Marie DALMAS : 23 voix

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

-Mme Marie DALMAS

-Mme Véronique BOUCHARD

-M Yves SERVANGE

### Questions diverses

M Jean-Louis CIANFARANI indique que la Fête du Village 2025 se déroulera le 14 Juin 2025. La prochaine réunion aura lieu le 13/03/2025 à 19h00. Il invite toutes les associations à se mobiliser pour faire de cette journée un bel évènement festif.

**Séance levée à 20h25**

### REPertoire DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
17/02/2025	01	2025-007	Administratif	<b>Approbation du compte-rendu de la séance du 24/01/2025</b>	2
17/02/2025	02	2025-008	Finances	<b>Budget Principal Approbation du Compte de Gestion 2024</b>	2
17/02/2025	03	2025-009	Finances	<b>Budget Principal Approbation du Compte Administratif 2024</b>	2
17/02/2025	04	2025-010	Finances	<b>Budget Principal Affectation du résultat 2024</b>	3
17/02/2025	05	2025-011	Finances	<b>Budget Principal Vote des taux pour l'année 2025 des taxes directes</b>	4
17/02/2025	06	2025-012	Finances	<b>BUDGET PRINCIPAL Aménagement sécuritaire RD 53 au Fayet Clôture de l'autorisation de programme/Crédits de paiement</b>	4
17/02/2025	07	2025-013	Finances	<b>Finances – Nomenclature M57 Fongibilité des crédits</b>	6
17/02/2025	08	2025-014	Finances	<b>Budget Principal Vote du budget primitif 2025</b>	6
17/02/2025	09	2025-015	Finances	<b>Service de l'Assainissement</b>	10

## Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

				<b>Adoption du Compte de Gestion 2024</b>	
17/02/2025	10	2025-016	Finances	<b>Budget Assainissement Adoption du Compte Administratif 2024</b>	11
17/02/2025	11	2025-017	Finances	<b>Service de l'Assainissement Affectation du résultat 2024</b>	11
17/02/2025	12	2025-018	Finances	<b>Service de l'assainissement Modification du tarif de la part communale à compter du 24/02/2025</b>	12
17/02/2025	13	2025-019	Finances	<b>Budget service de l'assainissement Construction d'une station d'épuration et d'une passerelle d'accès Création d'une AP/CP</b>	12
17/02/2025	14	2025-020	Finances	<b>Budget assainissement Adoption du budget primitif 2025</b>	14
17/02/2025	15	2025-021	Finances	<b>Service de l'Eau Potable Adoption Compte de Gestion 2024</b>	16
17/02/2025	16	2025-022	Finances	<b>Budget Eau potable Adoption du Compte Administratif 2024</b>	17
17/02/2025	17	2025-023	Finances	<b>Service de l'Eau Potable Affectation du résultat 2024</b>	17
17/02/2025	18	2025-024	Finances	<b>Service de l'Eau Potable Affectation du résultat 2024</b>	18
17/02/2025	19	2025-025	Finances	<b>Service de l'Eau Potable Adoption du budget primitif 2025</b>	18
17/02/2025	20	2025-026		<b>Retiré de l'ordre du jour</b>	
17/02/2025	21	2025-027	Social	<b>Centre Communal d'Action Sociale Modification du nombre de membres et désignation des membres</b>	21

**Liste des membres présents :**

**Présents :** M Bernard JULLIEN – M Pierre SERTIER – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS - M Christophe SOULIER – Mme Audrey BLANCHON – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – M Gilles DENIS – M Yves SERVANGE – Mme Christelle COURTHIAL – Mme Nathalie ZAMBARDI – M Daniel MOTA – Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN – Mme Virginie CHRISTOPHE – Mme Fanny LAMOUCHE – Mme Andrée VACHER – M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Véronique BOUCHARD

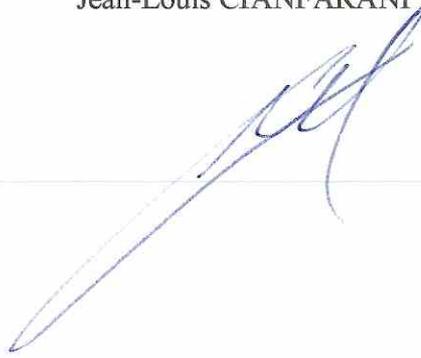
Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2025

Le Maire  
Bernard JULLIEN

Le secrétaire  
Jean-Louis CIANFARANI



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VALENCIENNES" and a central emblem. The signature is stylized and partially obscures the stamp.



A handwritten signature in blue ink, written in a cursive style, is positioned to the right of the stamp area.